



Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

JUIN 2018 N° 38



L'AUPAR À ROCHEFORT, ILS L'ONT FAIT !

Chers amis de l'AUPAR,

Depuis le temps qu'on avait prévu d'aller en flottille à Rochefort, 5 bateaux ont réussi l'exploit annulé par deux fois l'année dernière à cause de la météo, mais 2018 à été plus favorable même si le premier jour n'était pas très beau la suite à été parfaite, ci dessus la descente de la Charente sous le soleil du matin à 8 nœuds (courant aidant !), bon, ce n'était pas si difficile et pour ceux qui auront raté cette sortie on pourra la refaire. En attendant une grande ballade est prévue vers la Bretagne Sud le 18 juin (toujours sous conditions météo favorables) et deux « Bancs du Bucheron » sont programmés les 15 juillet et 30 aout ainsi qu'une sortie vers Saint Denis d'Oléron à la demande de certains qui aimeraient refaire celle de mai 2016.

Ca bouge à l'AUPAR ! Mais il n'y a pas que ça, nous avons demandé une audience, avec d'autres associations, à Mr Quillet qui nous a reçus pour à nouveau parler des dragages et de la loi NOTRe. Nous avons obtenu de la Mairie d'Ars des concessions concernant les tarifs de port pour les personnes qui libèrent leur place en saison. Après le dragage du chenal effectué en mai, des perches ont été installées pour signaler mieux le chenal surtout dans la partie d'approche du port qui est toujours délicate, nous insistons pour le dévasage des deux bassins mais ça n'est pas gagné, les devis de travaux sont d'un montant double des provisions faites par la municipalité ! Nous devons plus que jamais être présents, nombreux et groupés pour se faire entendre par nos élus qui nous accueillent toujours très bien mais les réalisations de nos demandes sont plus difficiles à obtenir.

Beaucoup d'études sont engagées mais hélas peu de réalisations concrètes.

Nous sommes en cours d'élaboration d'un projet d'annuaire des marées commun avec le CNAR, dont le nouveau Président n'est pas un inconnu pour nous puisqu'il s'agit de Pierre Moreau, notre ancien trésorier ! et nous élargissons nos sorties à leurs adhérents pour qu'ils puissent profiter du dynamisme de l'AUPAR.

Nous évoquerons ensemble et avec les élus ces sujets lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 9 aout prochain et nous vous y espérons nombreux ainsi qu'à notre repas annuel sur le port devant le local qui sera, comme l'année précédente, un repas « crêpes » puisque beaucoup ont aimé cette formule en essayant d'améliorer encore la prestation de l'année dernière. Des casquettes, chemises, polos, siglés AUPAR seront disponibles à la vente afin que vous puissiez tous vous identifier « Fiers d'Ars en Ré ».

A bientôt sur l'eau ou sur les pontons.

Jean Luc BENARD et tout le Conseil d'Administration

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 3 MAI A LA CDC

Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Jugée complexe au départ, elle mérite des précisions. En clair, cette Loi de 2015 n'est pas suffisamment prise en compte ni sur Ré ni ailleurs à sa parution !

Et, au moment de l'effet de ces dispositions, cette loi fait débats, entraîne aussi des désaccords ici et là...un peu trop tard !

Rappelons que cette loi confie selon un calendrier très large de nouvelles compétences notamment économiques aux régions. Par ex : Transports, Collèges, eau, assainissement etc...

Et les ports de plaisance des communes en tant que zones d'activités économiques n'y échappent pas. Les ports en gestion communale doivent être transférés vers les intercommunalités dès qu'ils arriveront en fin de gestion concédée.

La région Aquitaine ne souhaite pas prendre la gestion des ports de plaisance qu'elle « laisse » aux départements qui eux peuvent alors prendre la gestion directe et ou partagée avec par exemple une communauté de communes. (Inter communalités), syndicats. Sur Ré :

- Les ports de St Martin et de la Flotte arrivent en fin de gestion concédée le 31/12/2019, ils devront passer en gestion Département et CDC, Application stricte loi NOTRe au 1/01/2020 au plus tard,

- A priori, les Ports d'Ars en Ré et de Rivedoux qui étaient en régie directe au moment de la loi NOTRe ne seraient pas concernés par un transfert obligatoire au département, ils pourraient rester gérés comme aujourd'hui mais ce n'est pas très clair et les représentants des usagers ont fait remarquer à L. QUILLET que c'était sans intérêt de rester isolés des autres ports.

Certains élus refusent le transfert de compétence compte tenu justement du flou posé à la parution. C'est le cas de St MARTIN de Ré qui, encore à ce jour refuse tout compromis semblable à ce qui a été fait à la Flotte.

Car à la Flotte en Ré, le maire Léon GENDRE ne s'y oppose plus car il a obtenu une gestion partagée avec la CDC qui lui laisserait notamment droit de regard sur les terrasses, parkings, amodiations. Ce transfert serait réalisé même avant l'échéance du 1/01/2020

Pour Ars l'AUPAR, représenté par JC PERIN, est intervenue en signalant que l'intérêt serait aussi d'arriver à ce mode de gestion partagé Département/CDC/Commune à la même date pour être cohérents sur Ré et pouvoir tirer profit d'une « masse critique rétaise » permettant de réaliser des économies d'échelle notamment pour les opérations de dévasage sans cesse repoussées. C'est manifestement aussi ce que les associations de plaisanciers partagent unanimement.

L. QUILLET, a reconnu que le département est en effet un support de financement plus adapté et très réactif pour mettre en ligne les budgets utiles aux dévasages. Il a toutefois répondu qu'une demande de rattachement Département/CDC/Municipalité qui serait faite par le maire d'Ars voire aussi pour Rivedoux serait étudiée mais non prioritaire ! D'autres effets de transfert récents sont encore à « digérer » ! Il faut donner le temps au temps : (Offices de Tourisme ...)

Concernant le dévasage du port d'Ars le budget est estimé entre 1 200 000 et 1 500 000 soit 98 000 m³ à 13 € le mètre cube.

Concernant le dragage du Fier, à concurrence des seuls 5000 m³ pris en charge par la CDC, il a été réalisé entre le 15 et 17 mai 2018 suivi de la pose par la capitainerie de perches de bambous marqués vert et rouge pour délimiter les zones de risque d'échouage.

SNSM

Le "Mille SNSM", c'est son nom, a pour ambition de mettre en lumière la légendaire solidarité des gens de mer, en invitant les plaisanciers, les pratiquants d'activités nautiques ((paddleurs, kitesurfeurs, windsurfers, nageurs...) mais également la Marine Nationale, les pêcheurs et les autres professionnels de la mer. L'objectif sera le même : rejoindre la vedette SNS 458 positionnée pour l'occasion à quelques centaines de mètres du port de Saint Martin de Ré. Et c'est à 12 heures précises que les Sauveteurs feront résonner leurs cornes de brume et allumeront leurs feux à main orange. Sur l'eau, mais aussi à terre, la station SNSM île de Ré espère un public nombreux présent le long du port de Saint Martin de Ré pour venir encourager celles et ceux qui, chaque jour et par tous les temps, interviennent au large des pertuis ou sur les plages de l'île de Ré. Cette journée sera placée sous le signe du partage et de la solidarité.

La station et l'ensemble des sauveteurs bénévoles espèrent faire battre le cœur de cette manifestation. Rendez-vous samedi 23 juin à 12 heures au port de Saint Martin de Ré.

Un geste simple pour un message fort. L'appel est lancé ! Nous comptons sur vous.

NEWS

Les portes des deux bassins sont trop souvent en panne ! Celle du port nature a des problèmes de rupture des fixations et celle du port village doit être remplacée pour une porte plus haute dans le cadre du PLUI (elle vient d'être réparée !). Notre idée de remplacer les deux par une seule grande porte à l'entrée du chenal n'était pas si mauvaise, dommage qu'on ne nous ait pas suivi dans cette solution qui aurait eu l'avantage de n'avoir qu'une seule porte à gérer et aussi de pouvoir faire des chasses beaucoup plus efficaces dans l'axe du chenal et avec une masse d'eau bien plus grande, l'économie de dragages qui s'en suivrait pourrait bien amortir le surcoût de la construction. Le coût de deux portes plus les murets de protection tout autour du port plus l'économie de dragages, on ne doit pas être loin du budget d'une porte unique en entrée des ports !

Nous allons recevoir la visite des plaisanciers de La Rochelle, l'APLR organise son rallye annuel à Ars les 15 et 16 juin prochain et nous les invitons avec le CNAR à l'apéro le vendredi 15 à leur arrivée.

Une croisière vers la Bretagne aura lieu du lundi 18 juin au Vendredi 29 juin avec escales St Gilles Croix de Vie, L'Herbaudière (Noirmoutier), Houat, Golfe du Morbihan, Port Haliguen, Hoëdic, Yeu et retour Ars. Un circuit plus court est prévu pour ceux qui voudraient rentrer plus tôt. N'hésitez pas à vous inscrire pour y participer.

Bancs du bucheron le dimanche 15 juillet et le dimanche 30 août avec les traditionnelles huitres.

Notre AG annuelle se tiendra le jeudi 9 août à 10 H 00 à la salle des fêtes d'Ars et le déjeuner sur le port en face du local AUPAR.